

Fiche cadre n° 4 Assurer la maîtrise du socle au collège

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de la réussite pour tous.

Objectif n°1 Mettre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Alain Diger, IA-IPR de mathématiques.

Objectifs de l'action

Assurer la progressivité des acquis du primaire au collège.

Dans le second degré, cette progressivité est à assurer d'abord au moment de l'accueil au collège, donc sur la liaison école-collège où le socle commun constitue un outil pour assurer cette liaison. Le cycle CM1-CM2-6^{ème}, annoncé par la loi de refondation, constituera tout à la fois un outil supplémentaire et un déficit dans sa mise en œuvre.

Il s'agit ensuite, tout au long du collège, d'assurer pour chaque élève la progressivité des apprentissages qui permettra sa réussite scolaire et notamment sa maîtrise des compétences du socle commun. Cette réussite nécessite de la part des enseignants des approches pédagogiques spécifiques touchant à l'enseignement par compétences, à la différenciation, à l'évaluation des élèves. Ces approches nécessitent elles-mêmes, pour être efficaces, des actions académiques de coordination et de formation permettant d'assurer une évolution pertinente et cohérente.

Public visé

Tous les collégiens.

Modalités de l'action

1/ L'étape initiale a consisté à former dans chaque collège de l'académie un groupe de dix personnes ressources représentant l'ensemble des disciplines, incluant la documentation mais également la vie scolaire. Ces formations se sont déroulées sous forme d'un plan triennal de stages organisés par regroupements de trois ou quatre collèges d'un même bassin. Ces personnes ressources ont vocation, sous le pilotage de l'équipe de direction de l'établissement, à impulser et développer l'approche de l'enseignement par compétences au sein de l'établissement. Cette approche correspond aux attentes du socle commun et a pour objet principal d'assurer la progressivité des apprentissages au collège en partant des acquis dont les élèves disposent à leur entrée en sixième.

2/ La mise en place de la refondation s'accompagne d'une redéfinition à venir du socle commun et des programmes disciplinaires. Cette réécriture complète du cadre de travail amène dans un premier temps, en l'attente des nouveaux textes, à ne pas fonder l'action sur une mise en œuvre trop précise et technique des textes qui régissaient précédemment le socle commun.

3/ Néanmoins, le plan académique triennal des stages socle décrit au point 1) a créé une dynamique et des avancées sur l'enseignement par compétences qu'il convient de ne pas perdre parce qu'elles seront indispensables pour la mise en œuvre du socle refondé et des textes à venir.

4/ Les actions académiques de formation et les groupes de formateurs au sein de la Dafop ont donc été réorganisés pour répondre à ces besoins liés à la période actuelle de transition et pour préparer l'avenir annoncé dans la loi de refondation.

5/ Concrètement, les actions de suivi et de formation demandées par les établissements sont utilisées pour entretenir les acquis obtenus dans la mise en place d'une approche par compétences et pour développer certains aspects pédagogiques essentiels à la réussite de tous les élèves, notamment la différenciation pédagogique, l'évaluation des élèves et la continuité pédagogique entre l'école et le collège.

6/ L'action académique et les groupes de formateurs qui la portent ont donc un programme en deux temps. Il s'agit dans le premier temps, correspondant à l'attente des textes nouveaux qui installeront le socle refondé, de mener l'action générale entretenant les acquis obtenus sur l'enseignement par compétences et d'assurer une veille vis-à-vis des avancées de la refondation. Il s'agira ensuite, dès leur parution, de mettre en œuvre les nouveaux textes.

Calendrier

- > Le plan académique triennal des stages socle s'est déroulé sur les années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.
- > L'année 2013-2014 sera une année de consolidation des avancées obtenues au moyen de ces stages, de veille sur les avancées de la refondation du socle commun puis de réflexion et de préparation à la mise en œuvre des textes dont la parution est prévue au premier trimestre 2014.
- > La mise en œuvre du socle refondé pourra débuter à la rentrée 2014 avec des actions en établissements visant à promouvoir et organiser ce socle refondé.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Proportion des collèges de l'académie qui ont inscrit le socle dans leur projet d'établissement.
- > Proportion des collèges de l'académie qui organisent une action de formation sur un thème pédagogique significatif en lien avec la philosophie du socle (socle, compétence, évaluation ou différenciation).

Indicateurs de résultat

- > Taux de validation de chacune des 7 compétences du socle au palier 3 en fin de troisième.

NB : d'autres indicateurs devraient apparaître lorsque le socle refondé aura été défini par le conseil supérieur des programmes